

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 JUILLET 2018 à 20h00

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers absents : 2 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 2 juillet 2018

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL, Mme Cora KLEIN – Adjoint, M. Denis WINKEL, M. Martin LAUGEL, M. André LENGENFELDER, M. Claude GRASSER, M. Pascal WEBER et Mme Martine HANSZ.

Absents excusés avec procurations : M. Denis LANG qui a donné procuration de vote à M. Michel GACKEL.

Absents excusés : Mme Sandrine SNEIJ

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que M. Denis WINKEL soit nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2018 DE_2018_017

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2018.**

Création d'un budget annexe lotissement DE_2018_018

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, en séance du 5 mars 2018, a approuvé le projet d'aménagement de la 4^{ème} tranche du lotissement Thiergarten et a décidé de confier la mission d'étude relative à cet aménagement en zone IAUb Est au cabinet TOPOS pour un montant de 7 750,00 € HT.

Il informe également le Conseil Municipal qu'en date du 16 mai 2018, la Communauté d'Agglomération de Haguenau lui a délégué le droit de préemption urbain pour l'immeuble bâti cadastré section 23 n°3/52 ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner, présentée par Maître Laurent CRIQUI, notaire à Saverne et reçue en mairie le 20 avril 2018.

En date du 31 mai 2018, Monsieur le Maire a décidé d'exercer son droit de préemption sur cet immeuble au prix de 315 000,00 € et d'accepter la condition particulière de viabiliser deux terrains privatifs conservés en pleine propriété par le vendeur.

Cette décision a été notifiée aux vendeurs (M. et Mme RITTER Jean-Marc), à l'acheteur (Cabinet JC SCHMITT) et au notaire (Maître Laurent CRIQUI) par lettres recommandées avec accusé de réception en date du 8 juin 2018.

Le règlement du prix doit intervenir dans les 4 mois suivants cette notification.

Dans ces conditions le Conseil Municipal doit décider de créer un budget annexe lotissement, doit voter son budget et autoriser Monsieur le Maire à souscrire un emprunt puisque les crédits n'étaient pas prévus au budget principal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « budget annexe lotissement Thiergarten – tranche 4 » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la gestion en régie communale d'aménagement de zones destinées à la vente.

La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent.

Les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

Ce budget annexe obéit à la règle de l'équilibre budgétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 8 voix pour et 2 abstentions (M. Laugel et M. Weber),

- **APPROUVE la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé « budget annexe lotissement Thiergarten – tranche 4 », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale d'un lotissement ou d'aménagement de zones destinées à la vente,**
- **PRECISE que ce budget sera voté par chapitre,**
- **APPROUVE pour l'exercice 2018, le budget annexe arrêté aux montants précisés dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Signature d'un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel DE 2018_019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 350 000,00 € destiné à financer l'acquisition d'un terrain en vue de l'aménagement de la tranche 4 du lotissement Thiergarten.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du CREDIT MUTUEL HAGUENAU SUD :

Montant : 350 000,00 €

Durée : 4 ans

Taux : 0,48 % fixe

Disponibilité des fonds : dès signature du contrat en totalité

Frais de dossier : 0,10 % du montant autorisé, soit 350,00 € payables à la signature du contrat

Remboursement : par affectation du produit de la vente des lots au fur et à mesure de leur commercialisation

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit

Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de contracter un emprunt de 350 000,00 € auprès du CREDIT MUTUEL HAGUENAU SUD aux conditions susmentionnées,**
- **DECIDE que cette somme sera affectée au « budget annexe lotissement Thiergarten – tranche 4 »**
- **DONNE POUVOIR au Maire, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.**

La séance est levée à 22h15.